

From: Vicky ARGYRAKI [sky36216@skynet.be]
Sent: lundi 9 juillet 2001 17:52
To: TREN ENER SUPPLY
Subject: Islands position on security of energy supply

Résolution sur la sécurité d'approvisionnement énergétique présentée par le réseau Islenet

La Commission des Iles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) et ISLENET se réjouissent que la Commission Européenne en publiant son « Livre Vert » ait ouvert le débat sur la stratégie de l'union Européenne en matière de sécurité et d'approvisionnement énergétique dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique de la Communauté.

La Commission des Iles et ISLENET s'intéressent de près au développement futur des sources d'énergies renouvelables dans les îles et souhaitent en conséquence faire les observations et commentaires suivants en réponse au Livre Vert.

1. Contexte

Etant donné leur situation périphérique et leur insularité, les îles doivent souvent faire face à des difficultés considérables pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie dans des termes et conditions acceptables. Ces contraintes structurelles permanentes sont évoquée, pour les régions ultrapériphériques dans l'article 299.2 du Traité, et pour l'ensemble des îles dans l'Article 158 du Traité, et dans la Déclaration annexe N°30 adoptée à Amsterdam.

La nécessité « d'actions spécifiques » à l'égard des îles a par ailleurs été à nouveau soulignée par le Conseil européen de Nice (point 55 des conclusions).

Pour résumer très brièvement la situation, les îles rencontrent des problèmes spécifiques dans leur approvisionnement énergétique, tels que :

a.. Dans nombre de cas, l'impossibilité totale d'une connexion aux sources d'énergie du continent, telles que le nucléaire ou le gaz naturel,

b.. Dans d'autres cas, le caractère extrêmement coûteux des infrastructures nécessaires pour assurer une telle connexion (câbles sous-marins, pipe-lines...)

c.. Des prix élevés de l'énergie, qui, s'ils étaient intégralement répercutés sur les usagers affecteraient gravement la compétitivité de l'industrie locale, ou le niveau de vie des résidents,

d.. Une dépendance accrue à l'égard des carburants importés, et une grande vulnérabilité par rapport aux effets d'éventuels « chocs pétroliers »,

e.. De nombreuses fluctuations dans la demande énergétique dues au tourisme saisonnier,

f.. En règle générale, l'absence de concurrence en matière de distribution locale de l'énergie, vu l'étroitesse des marchés,

g.. Les difficultés diverses que rencontre l'approvisionnement énergétique en raison de l'isolement et du relief.

2. La situation actuelle concernant l'approvisionnement de l'énergie dans les îles

1.. La Commission des Iles et ISLENET félicitent la Commission pour sa volonté de "poursuivre l'objectif d'équilibre et de diversification des différents sources d'approvisionnement (par produits et par région géographique)". Elles rappellent que le développement des sources d'énergie renouvelables "seul confort dans des régions isolées comme les îles" y est, malgré certains progrès, encore insuffisant. Cette stratégie devra être complétée par un contrôle de la croissance de la demande.

2.. Elles rappellent cependant que le financement d'infrastructures permettant aux îles d'accéder directement (câbles, pipe-lines...) ou indirectement (par exemple, des terminaux méthaniers) aux ressources du continent est une condition indispensable de leur sécurité énergétique. Elles demandent donc à ce que, conformément à l'article 154 du Traité relatif aux grands réseaux transeuropéens, qui mentionne spécifiquement la nécessité de les relier aux régions centrales de la Communauté, ces investissements bénéficient d'un soutien prioritaire dans le cadre du développement des RTE-EN.

3.. Les régions insulaires soulignent l'importance des sources d'énergies renouvelables disponibles sur leur territoire ou au large de leurs côtes, et la nécessité de leur développement local. Le potentiel considérable d'expertise que les îles ont recueilli en la matière est un atout qui doit être conforté et exploité. Une politique volontariste doit inciter à l'utilisation des régions insulaires à des fins de Recherche et de Développement. Des conditions favorables à l'utilisation des énergies renouvelables doit être créé, avec une majoration du soutien financier pour l'investissement la production de l'électricité « verte », en particulier celle liée aux ressources soumises aux aléas climatiques.

4.. Compte-tenu de la politique de liberalisation du marché sur l'énergie suivie par la Communauté, et de la Directive 96/92 qui établit les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, les régions insulaires estiment que l'Union Européenne doit prêter une attention toute particulière à leur situation, compte tenu des équilibres socio-économiques fragiles qui les caractérisent.

5.. En particulier, le soutien aux sources d'énergies renouvelables ne doit pas être considéré comme une distorsion aux règles de concurrence, mais comme un contrepoids aux coûts externes qui ne sont pas compris dans le coût des autres sources d'énergie. Le soutien aux sources d'énergies renouvelables se justifie par la contribution qu'ils apportent en terme de bénéfices sociaux et environnementaux .

6.. Dans les régions ultrapériphériques ou insulaires qui, pour des raisons liées à leur éloignement, ne peuvent techniquement être reliées aux grands réseaux transeuropéens, le soutien aux énergies renouvelables doit être considéré comme un moyen de compenser les difficultés d'application de l'article 154 du Traité.

7.. En ce qui concerne le combat mené par l'Union pour le changement climatique et particulièrement l'engagement européen en ce qui concerne la réduction des émissions de CO², la Commission des Iles de la CRPM et ISLENET souhaiteraient rappeler la vulnérabilité particulière des îles quant aux conséquences de l'effet de serre. Elles invitent la Commission et le Conseil à adopter une attitude ferme en la matière dans les négociations internationales.

h.. Les régions insulaires rappellent l'impact important que les problèmes relatifs tant à l'énergie qu'aux déchets peuvent avoir sur la qualité de leur environnement, notamment en raison de l'importance des activités touristiques sur leur développement économique. Dans ces régions isolées, la problématique des déchets et en particulier de déchets d'emballages justifie l'étude des solutions adéquates pour remédier aux difficultés. Doivent faire l'objet d'une attention particulière :

a.. Le tri et gestion des déchets, notamment les déchets d'emballage

b.. La possibilité de mise en valeur énergétique des déchets

c.. L'exportation des déchets vers des grands marchés continentaux.

1.. Dans ce contexte, et afin d'éviter que les autorités locales responsables ne soient amenées à subir l'essentiel des coûts d'une telle politique, les régions insulaires demandent à la Communauté d'étudier une modification de la réglementation communautaire en matière de déchet d'emballages, et l'application du principe "pollueur-payeur" sur les mêmes bases que celles proposées pour les déchets d'équipements électriques et électroniques".

b.. Le secteur des transports occupe une partie très importante de la consommation énergétique des îles . A cet égard, et dans la perspective des propositions de la Commission en vue d'une taxation éventuelle du carburant destiné aux transports aériens, les régions insulaires attirent l'attention de la Commission sur leur inévitable dépendance à l'égard de ce moyen de transport. Elles rappellent les risques qu'il y aurait à accroître la fiscalité sur les carburants pour l'économie de ces régions, et en particulier pour leur industrie touristique, qui est en compétition avec celle d'autres zones qui disposant de moyens de transport alternatifs (comme le rail), ou même avec celle de pays tiers. Elle soulignent également qu'en l'absence de dispositifs compensatoires, l'accroissement de la fiscalité sur les carburants utilisés par le transport aérien restreindrait d'autant la capacité des habitants des îles à circuler au sein de l'Union.

c.. De façon générale, les régions insulaires estiment que la maîtrise de l'énergie est un pilier indispensable d'une politique de sécurité en matière d'approvisionnement énergétique ; la meilleure économie d'énergie consistant à ne pas consommer . Elles demandent à ce qu'une importance toute particulière soit accordée aux actions concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie, notamment par :

a.. une politique de sensibilisation des décideurs et des consommateurs sur une la nécessité et les moyens d'une maîtrise de l'énergie.

b.. le développement des partenariats au niveau régional et inter-régional, avec un engagement des décideurs politiques locaux au sein des Agences d'Énergie et Environnement, ainsi que de ISLENET (Réseau des Iles Européens d'Énergie et Environnement).

c.. Une politique d'amélioration de la performance énergétique des équipements et des bâtiments, avec un meilleur contrôle des réglementations

d.. des soutiens financiers majorés

1.. L'importance essentielles des problèmes de transport dans les îles - qu'il s'agisse des transports maritimes ou aériens, mais aussi des transports routiers, qui connaissent de sévères problèmes de congestion avec l'urbanisation croissante de ces régions - appelle à la mise en oeuvre de moyens adaptés :

- a.. Nouveaux équipements et nouvelles technologies
- b.. Schemas de transports , cadre général et schémas directeurs
- c.. Développement des transport en commun
- d.. Systèmes de gestion de trafic

Adopté à l'unanimité à la Commission des Iles, CRPM, Porto Vechio le 08.06.2001